



COURRIER RECU CABINET 1640

Par **Coco1951**, le **12/10/2016** à **14:00**

Bonjour,

Ayant un plan de surendettement à la Banque de France, je reçois ce jour un courrier du CABINET 1640 qui est un cabinet de recouvrement pour le compte de GE MONEY BANK.

Cette dette apparaissait dans mon plan de 9 euros pour le 2eme palier (date du plan 2010) avec un moratoire d'un an.

GE MONEY BANK ne m'a jamais contacté à ce sujet et j'avoue que je l'ai complètement oubliée ce qui fait qu'à ce jour je suis relancée par cette société de recouvrement qui me demande illico presto d'établir 10 chèques de 120 euros alors que mon plan de surendettement s'élève à 340 euros par mois pour la totalité des créances que je viens d'être en retraite à compter du 1er septembre et qu'il n'y a pas moyen de négocier et que c'est PLUS QU'URGENT à leurs yeux.

Que dois je faire ? leur envoyer les 10 chèques ???

y a t il délai de forclusion ?

Je respecte à la lettre mon plan (vu qu'il y en avait 3 pages et bien j'ai zappé cette dette)

Merci beaucoup pour vos renseignements

C. Desgoutes

Par **Tisuisse**, le **12/10/2016** à **14:10**

Bonjour,

Vous n'avez pas à négocier avec une société de recouvrement, elle n'a aucun pouvoir à votre encontre. Seul, un huissier nanti d'un titre exécutoire a possibilité de recouvrer les dettes. Donc, tous courriers reçus en lettre simple sont à ignorer, vous n'êtes pas sensé les avoir reçu. S'ils vous téléphone, exigez le titre exécutoire (rassurez-vous, ils ne l'ont pas) et vous raccrochez. Notez tous leurs appels téléphoniques (et oui, ils vous harcèleront au téléphone) dates et heures, et, au bout d'un certain nombre d'appel, vous les informez que s'ils continuent, vous êtes disposé à déposer une plainte à leur encontre pour harcèlement et tentative d'extorsion de fonds et que vous demanderez des dommages-intérêts. En général, ce genre de réponse les calme immédiatement et ils vous laisseront tranquille, ils n'insistent pas car ils connaissent les résultats de ce type de jugement et ce n'est pas en leur faveur, loin

de là.

Sur le forum parallèle à celui où nous sommes (www.experato.com) et géré par les mêmes administrateurs, dans la rubrique "droit de la consommation" il a été inséré, en en-tête de ce forum, un dossier relatif aux officines de recouvrement et c'est là :
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.V_4oj9SLQsY

Lisez ce dossier, vous saurez quoi faire, quoi dire et, surtout, quoi ne pas faire pour ne pas se laisser piéger.

Par **Coco1951**, le **12/10/2016 à 15:15**

Les 9 euros qui m'avaient été mentionnés sur le plan de surendettement de la BDF concernant GE MONEY BANK j'ai zappé cette dette, cet organisme ne m'a jamais contacté ni écrit pour me communiquer leurs coordonnées bancaires comme l'on fait tous les autres créanciers. Ce qui m'a été répondu par ce cabinet que la dette ne correspondait plus à rien avec le plan du fait qu'il n'a pas été respecté.

Par **Tisuisse**, le **12/10/2016 à 15:37**

Vous avez lu mon message ? vous avez lu le dossier ? j'en doute. Lisez les et vous saurez maintenant quoi faire et ne pas faire.